

ENSEIGNANT ARTISTIQUE SPECIALITÉ VIOLON

Offre n° O057260217001318

Publiée le 17/02/2026



Synthèse de l'offre

Employeur : MAIRIE DE SARREGUEMINES

Site web de l'employeur : <http://www.sarreguemines.fr>

Lieu de travail : 6 Rue d'Or, Sarreguemines (Moselle (57))

Poste à pourvoir le : 08/05/2026

Date limite de candidature : 19/03/2026

Type d'emploi : Remplacement temporaire d'un agent sur emploi permanent

Durée de la mission : 2 mois

Détails de l'offre

Famille de métiers : Culture > Enseignement artistique

Grade(s) recherché(s) : Assistant d'enseignement artistique

Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe

Métier(s) : [Enseignant ou enseignante artistique](#)

Ouvert aux contractuels : Oui ([Art. L332-13 du code général de la fonction publique](#))

Seul un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un remplacement d'un agent. Le contrat proposé est à durée déterminée, dans la limite de la durée d'absence de l'agent remplacé.

Temps de travail : Temps complet, 20h00 hebdomadaire

Descriptif de l'emploi :

Une(e) enseignant(e) "assistant d'enseignement artistique" spécialité VIOOLON

Temps complet 20 heures hebdomadaires

Missions / conditions d'exercice :

Cours à assurer les mardis à partir de 12h00, les mercredis à partir de 13h, les jeudis à partir de 14h15, en fonction de la disponibilité du candidat retenu.

Profils recherchés :

D.E. souhaité

Contact et modalités de candidature

Contact : 0387989739

Informations complémentaires :

Candidature (lettre de motivation + cv + extrait casier judiciaire N°3) à envoyer à : Monsieur le Maire
Mairie de Sarreguemines
2 rue du Maire Massing – 57200 SARREGUEMINES

Renseignements :

Conservatoire - 6 rue d'Or - 57200 SARREGUEMINES

Tel : 03 87 98 05 26

Mail : secretariat.conservatoire@mairie-sarreguemines.fr

Adresse de l'employeur : MAIRIE DE SARREGUEMINES

>2 RUE DU MAIRE MASSING - CS 51109

57216 SARREGUEMINES

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.